

## HISTOIRE ET PATRIMOINE

### PLÉHÉREL...ou la singulière histoire d'un chef-lieu devenu village

PAR JEAN-YVES CHATELLIER

C'est le mardi 02 mars 1856 que le sort du chef-lieu de notre commune est « presque » scellé. La translation semble actée.

Mais avant cette date, la translation du chef-lieu en un lieu plus central de notre commune avait déjà fait son chemin puisque l'école des garçons avait déjà été construite sur le « *Terre de l'Abbaye* ».<sup>1</sup>

Il est 9 heures du matin en ce mardi 02 mars 1856. Sous la présidence de Joseph Guérin, maire, le conseil municipal écoute la lecture d'une lettre de monsieur le Sous-préfet de Dinan.

« Depuis 1847, il est question de réparer l'église paroissiale et aucuns travaux, à ce jour, ne sont entrepris. Il craint pour la sécurité

des paroissiens. Il demande par ce courrier au conseil municipal d'étu-

dier les possibilités de construction d'une nouvelle église ».



Dessin de Kermariz - 2018



Eglise paroissiale de Pléhérel telle qu'elle devait l'être ?<sup>2</sup>



Plan de l'église paroissiale de la commune de Pléhérel avant sa déconstruction partielle  
Cadastre parcellaire de 1826  
Parcelles n° 16 et 17 de la section D  
(1<sup>ère</sup> feuille)

1 Les gens d'ici nomment ce lieu, le bourg de Fréhel actuel, la « Baye » (Prononcez la baillie). S'agit-il lorsque l'on parle de la petite ou de la grande abbaye, d'une abbaye ou plutôt du petit et du grand bailliage ???

2 Je n'ai jamais retrouvé de dessin ou de peinture la représentant avant sa déconstruction partielle.

Le conseil municipal délibère :  
*« Considérant que des réparations considérables ont été faites à l'église en 1847, époque à laquelle Maître Gaspard, Architecte du Département, a constaté, dans tous les détails la solidité de l'édifice ; l'église n'ayant pas souffert depuis cet avis, n'ayant pas d'argent, il ne voit pas la nécessité d'une reconstruction en ce moment. Toutefois, reconnaissant que l'église est mal placée et ayant le plus grand désir d'un lieu plus central, le conseil ne reculerait pas devant des sacrifices, si le Département pouvait lui garantir un secours efficace. Mais étant le représentant légal des intérêts de la commune, le conseil veut garder le droit de choisir l'emplacement de la nouvelle église ; il doit satisfaire aux intérêts généraux de la population ».*

L'Architecte du Département mettra un an pour répondre...

Début 1857, le conseil municipal dira :

*« Les secours, en ce qui concerne la construction de la nouvelle église, ne devront pas être inférieurs à 35.000 francs ».*

Cinq ans plus tard !!!, le mardi 16 novembre 1862, nouvelle délibération sur le sujet :

*« Le conseil municipal, considérant que l'église actuelle est située à une extrémité de la commune, hors de portée de la majeure partie de la population, exposée à tous les vents, placée sur la falaise à peu de distance de la mer, pour ainsi dire inabordable en hiver au moment des grands froids et des grandes tempêtes, pense qu'il serait regrettable d'y faire de nouvelles dépenses.*

Dans une pareille situation, le ministère du clergé se trouve très pénible et ne peut guère être exercé que par des jeunes prêtres. En rebâtissant l'église dans un lieu plus central et surtout plus rapproché des grandes

voies de communication, un nouveau bourg serait créé ».

Deux années plus tard, soit en 1864, le préfet autorise une souscription pour la construction de la nouvelle église<sup>3</sup>.

Il est également dit que la commune peut tirer des matériaux de l'ancienne église.

Monsieur Le Mordant de la Ville-Cochard veut bien offrir une parcelle de 40 ares, pour la construction de la nouvelle église, dans l'angle nord du « Domaine du Devant ».

Les plans du nouveau bourg et de sa future église paroissiale sont adoptés par le conseil municipal le samedi 02 janvier 1868. On parle donc déjà de l'ancien bourg.

Le 02 janvier 1870, observations de monsieur le recteur Pierre Robin<sup>4</sup> qui déclare :

*« Qu'il ne veut faire que de simples remarques n'ayant en vue que le bien public ; cependant, il ne trouve pas de mots assez forts pour exprimer sa protestation ».*

Il est nécessaire de faire approuver préalablement la nouvelle église. Il s'oppose de tout son pouvoir à la démolition d'aucunes des parties de l'ancienne église. Il n'est pas le seul à s'opposer à la démolition de l'ancienne église.

Le 27 février 1870, c'est acté en conseil municipal, la vieille église sera démolie et la mise en adjudication des travaux est préparée. Le recteur s'y oppose formellement.

Le 20 août 1870, le conseil de fabrique déclare également s'opposer, autant qu'il est en lui, à tous actes tendant à démolir l'ancienne église.

Le 26 février 1871, un arrêté préfectoral autorise la commune, à employer pour le nouveau presbytère, les matériaux provenant de la démolition partielle<sup>5</sup> de l'ancienne église.

Il ne nous restera donc que la chapelle que nous connaissons. Le conseil municipal déclare urgente la démolition de l'ancienne église.



2. - PLÉHÉREL. - Chapelle du Vieux Bourg - Dans le lointain on aperçoit le Cap Fréhel. Selon une légende bien accréditée, cette chapelle, située aujourd'hui au bord de la mer, était naguère le centre de la Communauté de Pléhérel. Il faut donc admettre que la Manche empiète sur la terre en cet endroit.

L'ancienne église devenue « chapelle », sur cette photographie la grand-mère de Joseph Méheut et l'enfant avec son canotier de paille le futur maire de Pléhérel, Charles Gautier

<sup>3</sup> En clair, elle peut être déconstruite, au moins partiellement.

<sup>4</sup> Il n'est sur la commune que depuis 6 mois et ne restera qu'une année. Ses remarques auraient-elles déplié haut lieu ?

<sup>5</sup> au sein d'une communauté paroissiale catholique, désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité de la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires à la construction puis l'entretien des édifices religieux et du mobilier de la paroisse.

<sup>6</sup> Soit environ des deux tiers (voir plan ci-dessus).



Le « Clos du Marquis » a toujours été un lieu très prisé par les artistes peintres.

**1958 – 14 juin – Dénomination du Vieux-Bourg de Pléhérel**

En raison du développement du Vieux-Bourg-de-Pléhérel, des confusions qui se produisent avec plusieurs autres localités du même nom dans le département et des retards de correspondances, le Conseil Municipal décide que désormais ce hameau prendra le nom de **Pléhérel-Plage**<sup>7</sup> et que dès l'approbation de cette décision avec l'autorité compétente, ce nom seul figurera dans les actes officiels.



L'entrée du Vieux-Bourg-de-Pléhérel

<sup>7</sup> Il a même été question de Pléhérel-sur-Mer.

**1972 – 29 décembre – Création de la commune de Fréhel**

L'arrêté préfectoral créant la commune de Fréhel a été pris, mais n'a toujours pas été notifié à la date du samedi 13 janvier 1973. L'arrêté préfectoral comprend 7 articles.

Je retranscris ici le 1<sup>er</sup> article:

**« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973, les communes de Pléhérel et de Plévenon (situées toutes les deux dans le canton de Matignon et l'arrondissement de Dinan) seront réunies en une seule commune, selon la procédure de l'association prévue par le titre II de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 ».**

Note personnelle: « C'est avec un grand soulagement que j'ai constaté que tout le monde (ou presque) avait souhaité conserver l'appellation de « Pléhérel-Plage » et non de devenir « Fréhel-Plage ».

En effet, il nous reste sur notre territoire communal le nom d'origine de notre paroisse Plebs Hirel et donc de notre commune ».

Pléhérel est cité vers 1092 à l'occasion de plusieurs donations. Pléhérel apparaît comme paroisse dès 1159 dans un cartulaire de Saint-Aubin des Bois.



La plage du Vieux-Bourg-de-Pléhérel, « L'anse du Croc » en 1910



La rue des Mielles au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle

8 Le peuple de Hirel. Plebs devenu Plé.